

**Assemblée générale**

Soixante-troisième session

Documents officiels

80^e séance plénièreMercredi 22 avril 2009, à 10 heures
New York

Président : M. d'Escoto Brockmann (Nicaragua)

La séance est ouverte à 10 h 25.

Point 22 de l'ordre du jour (suite)**Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/63/725/Add.4)**

Le Président (parle en espagnol) : Conformément à la pratique établie, je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/63/725/Add.4, dans lequel le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que, depuis la publication de ses communications figurant dans les documents A/63/725 et Add.1 à 3, le Cap-Vert a fait les versements nécessaires pour ramener ses arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note des informations figurant dans ce document?

Il en est ainsi décidé.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)**Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour**

Le Président (parle en espagnol) : J'appelle maintenant l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/63/L.69, distribué au titre du point 49 d)

de l'ordre du jour, « Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures ».

Les Membres se souviendront qu'à la deuxième séance plénière, le 19 septembre 2008, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer ce point à la Deuxième Commission. Afin de permettre à l'Assemblée générale de procéder rapidement à son examen du projet de résolution A/63/L.69, puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte d'examiner le point 49 d) directement en séance plénière sous le titre B de l'ordre du jour, à savoir « Promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions prises lors des récentes conférences des Nations Unies »?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (parle en anglais) : Puis-je également considérer que l'Assemblée générale accepte de passer immédiatement à l'examen du point 49 d) de l'ordre du jour?

Puisqu'il n'y a pas d'objection, nous allons procéder de la sorte.

Point 49 de l'ordre du jour (suite)**Développement durable****d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures**

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Projet de résolution (A/63/L.69)

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai grand plaisir à présider la présente séance pour examiner le projet de résolution intitulé « Journée internationale de la Terre nourricière » (A/63/L.69) et me prononcer sur lui. Je tiens à saluer la présence de mon cher ami, le Président de l'État plurinational de Bolivie, Evo Morales Ayma. Comme nous le savons tous, c'est la Bolivie qui a pris l'initiative de porter ce projet de résolution devant l'Assemblée générale, et nous sommes reconnaissants de l'attention que S. E. le Président Morales lui-même a accordée à cette action importante.

La proclamation du 22 avril comme Journée internationale de la Terre nourricière est une reconnaissance du fait que la Terre et ses écosystèmes nous soutiennent et nous nourrissent durant toute notre vie. C'est aussi une reconnaissance de la responsabilité que nous avons, comme le demandait la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, de promouvoir l'harmonie avec la nature et la Terre afin de trouver un bon équilibre entre les besoins économiques, sociaux et environnementaux des générations actuelles et futures de l'humanité. L'expression « Terre nourricière » est couramment utilisée dans de nombreuses cultures pour désigner notre planète. Elle illustre l'interdépendance existant entre l'être humain, les autres espèces vivantes et la planète sur laquelle nous vivons tous.

L'État plurinational de Bolivie est l'auteur de ce projet de résolution dont les pays suivants se sont également portés coauteurs : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Barbade, Bélarus, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Chili, Chine, Congo, Cote d'Ivoire, Cuba, Dominique, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, Guatemala, Haïti, Honduras, Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Liban, Luxembourg, Mongolie, Népal, Nicaragua, Pakistan, Paraguay, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Sainte-Lucie, Serbie, Seychelles, Somalie, Soudan, Togo, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

Depuis la publication du document A/63/L.69, les pays suivants se sont joints à la liste des coauteurs : Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belize, Érythrée, Finlande, Grenade, Guyana, Jordanie, Maldives, Myanmar, Pérou, Slovaquie, Suède, ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie. C'est une adhésion vraiment extraordinaire.

La proclamation du 22 avril comme Journée internationale de la Terre nourricière a pour but d'inviter les États, l'ONU et le reste du système intergouvernemental, la société civile organisée et d'autres parties prenantes à observer cette Journée chaque année. Elle est une occasion opportune de sensibiliser le public partout dans le monde aux défis auxquels nous sommes confrontés pour ce qui est du bien-être de la planète et de toute la vie qu'elle soutient.

(*l'orateur poursuit en espagnol*)

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/62/3/L.69, intitulé « Journée internationale de la Terre nourricière ». Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/62/3/L.69?

Le projet de résolution A/62/3/L.69 est adopté (résolution 63/278).

Allocution de M. Evo Morales, Président de l'État plurinational de Bolivie

Le Président (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de l'État plurinational de Bolivie.

M. Evo Morales, Président de l'État plurinational de Bolivie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Evo Morales Ayma, Président de l'État plurinational de Bolivie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Morales Ayma (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord saluer la décision prise par l'ONU de proclamer aujourd'hui, le 22 avril 2009, Journée internationale de la Mère nourricière. En tant que gouvernements, présidents et représentants des États qui constituent les Nations Unies, nous avons une immense responsabilité envers la vie et l'humanité. Nous savons quel est notre rôle, quelles sont nos tâches et nos attributions en tant que gouvernements : nous devons œuvrer à l'égalité de nos peuples, à leur unité et à leur dignité. Mais surtout, nous devons travailler pour l'humanité, car ces dernières années et décennies, nous avons vu les dégâts permanents infligés à la Mère nourricière. C'est la raison pour laquelle cette initiative prise par le Gouvernement national tendant à ce que l'on commémore chaque année, le 22 avril, la Journée

de la Terre nourricière, vise à ce que cette journée ne soit pas un jour de fête, mais une journée de réflexion profonde sur notre planète Terre.

Nous nous rappelons, qu'au cours des siècles passés, il y a eu une lutte permanente pour les droits de l'homme. Il y a eu des batailles et d'importants mouvements sociaux dans différents continents et pays au cours des XVIII^e et XIX^e siècles lorsque les droits de l'homme n'étaient pas encore reconnus par le droit international. Grâce à la lutte des peuples d'Amérique du Nord, d'Europe et de tous les continents, on a enfin reconnu les droits de quelques personnes et l'esclavage de nombreuses autres.

Les pays ont cependant intégré sans cesse les droits de l'homme dans leurs constitutions. Je pense pouvoir dire que le siècle dernier, le XX^e siècle, était le siècle des droits de l'homme. Après tant de luttes et tant de revendications dans divers continents et régions, les droits de l'homme ont finalement été reconnus. Au cours du XX^e siècle, depuis 1948, les droits civils et politiques ont été reconnus. En 1966, les droits économiques, sociaux et culturels ont été reconnus. Il y a 60 ans, les droits de l'homme n'étaient pas respectés partout dans le monde. Qu'en serait-il des droits de l'homme aujourd'hui, s'ils n'avaient pas été reconnus?

Mais, il y a 60 ans, ils ont été reconnus, et nous sommes convaincus qu'avec la proclamation, aujourd'hui, de la Journée internationale de la Terre nourricière, la planète Terre, la Terre nourricière a également obtenu ses droits. Ce nouveau siècle, le XXI^e siècle, doit être celui des droits de la Terre nourricière. La décision prise aujourd'hui, sous la direction du Président de l'Assemblée générale, est importante. C'est un événement singulier, historique et sans précédent pour l'humanité, et ceux qui ont décidé d'appuyer cette importante initiative resteront dans l'Histoire, dans l'Histoire nouvelle de la défense de l'humanité.

C'est la raison pour laquelle je réaffirme encore une fois que le XXI^e siècle est le siècle des droits de la Terre nourricière et de tous les êtres vivants. Pour vivre en harmonie avec la nature, nous devons reconnaître que les êtres humains ne sont pas les seuls à avoir des droits, que la planète en a également. Les animaux, les plantes et tous les êtres vivants ont des droits que nous devons respecter. C'est précisément parce que nous ne respectons pas les droits de la Terre nourricière qu'il se passe ce que nous vivons aujourd'hui avec le changement climatique. L'ONU doit veiller à ce que les droits de la Terre nourricière et de tous les êtres

vivants soient respectés. Le grand défi de l'ONU pour le XXI^e siècle est d'être sensible aux droits de chacun et de chaque chose et de les protéger.

Je sais fort bien que cette tâche ne sera pas facile. De nombreuses personnes, en particulier certains avocats, qu'on me pardonne de le dire, vont dire que seuls les êtres humains ont des droits. Je sais que notre approche est difficile à accepter, car certains êtres humains pensent être le nombril du monde et de l'univers, mais je sais aussi qu'en fin de compte, la raison, le bon sens et la réalité l'emporteront.

Je tiens également à dire quelque chose d'important concernant nos expériences. La vie humaine n'est pas possible sans la Terre nourricière. Tous les jours, du moins dans les montagnes de la région andine, nous voyons nos montagnes perdre leurs sommets enneigés. Nos lacs s'assèchent. Les îles commencent à disparaître. Ceci a des conséquences graves pour l'humanité.

Mais je tiens également à rappeler qu'en Bolivie, en particulier parmi les populations autochtones locales que je connais bien, la Terre nourricière est sacrée. C'est la raison laquelle nous exécutons des rites sacrés et rendons hommage à nos rivières, nos forêts, nos lacs et nos animaux, avec tant de musique pour exprimer notre respect à la Terre nourricière. Je suis convaincu que la Terre nourricière est plus importante que l'être humain, et donc que les droits de la Terre nourricière sont aussi importants que ceux de n'importe quel être humain.

Je demande aux représentants des pays qui composent les Nations Unies de se rendre compte que la Terre n'aurait aucun problème si les êtres humains n'existaient pas, mais que les êtres humains ne pourraient pas être humains sans la Terre nourricière. Je regrette profondément la situation critique que nous vivons actuellement. Les problèmes liés à ce que l'on appelle les crises financière, énergétique et alimentaire ont été causées par l'être humain qui n'a pas su respecter la planète Terre. Je tiens donc à dire au Président, aux membres de cette Assemblée et à nos 192 gouvernements que notre défi est d'adopter une déclaration universelle des droits de la Terre nourricière. Pour contribuer à cela, je tiens à proposer quatre droits qui ont une grande importance pour l'humanité.

Le premier droit est le droit à la vie, à savoir le droit d'exister. C'est le droit de chaque écosystème, espèce animale ou végétale, mer, rivière ou lac de ne pas être éliminé ou menacé d'extinction à cause de

l'attitude irresponsable des êtres humains. Nous, les êtres humains, devons reconnaître que la Terre nourricière et tous les êtres vivants ont le droit d'exister et que nos droits s'arrêtent au moment où nous commençons à menacer d'extinction ou d'élimination la nature.

Le deuxième droit est le droit à la régénération de la capacité biologique de la planète. La Terre nourricière doit pouvoir régénérer sa biodiversité. L'activité humaine sur la planète et sur ses ressources ne peut pas être illimitée. Le développement ne peut pas être infini. Il y a une limite, et cette limite est la capacité de régénération des espèces animales et végétales, des forêts, des sources et de l'atmosphère même. Produire de l'oxygène est plus important que produire du dioxyde de carbone. Si nous, les êtres humains, consommons et, pire encore, détruisons plus que la Terre nourricière peut remplacer et recréer, nous tuons donc lentement notre foyer. Nous asphyxions petit à petit notre planète, tous les êtres humains et nous-mêmes.

Le troisième droit est le droit à une vie propre, à savoir le droit qu'a la Terre nourricière de vivre sans pollution, car les humains ne sont pas les seuls à avoir le droit de vivre bien; les poissons, les animaux et les arbres ont également ce droit. La Terre elle-même a le droit de vivre dans un environnement salubre, sans poison et produit toxique.

Le quatrième droit est le droit à l'harmonie et à l'équilibre entre tous et toutes choses, à savoir le droit d'être reconnu comme faisant partie d'un système où nous tous et toutes choses sommes interdépendants et de vivre en harmonie avec les êtres humains. Des millions d'espèces ont le droit de vivre sur notre planète, mais seuls les êtres humains disposent des moyens et ont la conscience pour contrôler notre évolution afin de promouvoir l'harmonie avec la nature.

Jusqu'à présent, les êtres humains ont été prisonniers des forces du capitalisme du développement, qui affirme que l'homme est le maître absolu de la planète. Il est temps de reconnaître que la Terre ne nous appartient pas. C'est le contraire : c'est nous qui lui appartenons, et notre mission dans ce monde est de préserver les droits, non seulement des êtres humains, mais aussi de la Terre nourricière et de toutes les espèces vivantes.

Pour terminer, je voudrais que tout le monde dise avec moi, Jallalla Pachamama! Longue vie à la Terre nourricière!

Le Président (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de l'État plurinational de Bolivie de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Evo Morales Ayma, Président de l'État plurinational de Bolivie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en espagnol*) : C'est pour moi une journée très importante; et je suis personnellement très heureux de la déclaration que nous venons d'adopter. J'ai tenu à exprimer ma joie en mettant mon plus beau costume. Je suis très fier de ce costume, car c'est l'habit de ma patrie, l'Amérique latine, et un cadeau du Président Evo Morales.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je suis très heureux de l'adoption de cette résolution historique qui proclame la Journée internationale de la Terre nourricière. Je voudrais remercier le Président Evo Morales Ayma pour ses paroles stimulantes et d'avoir honoré l'Assemblée générale de sa présence aujourd'hui. Il mérite que nous le félicitions d'avoir fait de nos préoccupations concernant notre planète menacée une grande partie du discours officiel. Je remercie les représentants de leurs interventions passionnantes et de leur collaboration en vue de l'adoption rapide de cette résolution.

Je pense que la proclamation par l'Assemblée de la Journée internationale de la Terre nourricière revêt une importance particulière à ce stade de l'odyssée humaine. Comme l'ont indiqué les scientifiques, nous nous approchons du point de non-retour – peut-être l'avons-nous déjà atteint – où les dommages que nous causons à l'environnement seront irréversibles. Nous risquons de connaître un déclin inéluctable étant donné que nous détruisons les écosystèmes fragiles nécessaires à toute vie sur la planète. La question qui se pose à nous est donc de savoir comment ralentir ce déclin ou, dans le meilleur des cas, comment l'inverser et redonner la santé à notre planète.

Nous nous approchons également d'un tournant décisif dans notre prise de conscience collective des terribles dégâts que l'espèce humaine cause à notre chère Terre nourricière. Nous sommes maintenant conscients de l'interdépendance miraculeuse qui existe entre notre terre et la biodiversité marine, ainsi que de sa fragilité. Il

y a deux ans, ce noble organe a proclamé 2010 Année internationale de la biodiversité dans le cadre de l'effort visant à ralentir la dégradation horrible de la santé et la diminution affreuse de la richesse de notre planète. Nous n'en continuons pas moins de gaspiller nos abondantes ressources naturelles au nom du dogme quasi religieux du profit et du culte du marché. La crise économique et financière actuelle doit être considérée non seulement comme un échec politique, mais également comme un avertissement que notre consommation effrénée, notre avidité excessive et notre accumulation obsessionnelle de pouvoir et de domination sont vouées à l'échec si nous voulons survivre.

L'Assemblée envoie un message particulier d'espoir en proclamant la Journée de la Terre nourricière. Nous mettons les personnes et le bien-être de la planète au cœur de nos préoccupations et nous reconnaissons que la gestion rationnelle de nos ressources déclinantes est une responsabilité partagée. Après tout, la Terre nourricière nourrit et préserve la vie et notre humanité. Il est donc juste, en retour, que, en tant que frères et sœurs, nous prenions soin de la Terre nourricière.

Redevenons de bons gestionnaires. Écoutons la sagesse des peuples autochtones qui ont conservé des liens étroits avec la nature malgré les obstacles rencontrés. Appuyons le milliard de petits producteurs de denrées alimentaires qui, grâce à des méthodes de culture durables, continuent de nous fournir des produits alimentaires sains et n'ont pas été jetés dans une pauvreté abjecte par des politiques commerciales injustes et des industries agroalimentaires prédatrices.

Notre décision d'aujourd'hui est un pas symbolique de plus vers l'abandon de l'état d'esprit dominant qui nous pousse vers l'autodestruction. Nous avons ce matin une nouvelle occasion de faire une pause et de réfléchir à cette période de l'histoire – à ses défis et aux possibilités qu'elle offre.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 49 d) de l'ordre du jour.

Avant de lever la séance, j'invite les membres à rester assis afin que nous puissions commencer la partie officielle au cours de laquelle nous entendrons les déclarations de M^{me} Claude Barlow, conseillère principale auprès du Président chargée des questions relatives à l'eau, et M. Leonardo Boff, invité spécial du Président de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 11 heures.